

AGREGES, CERTIFIES EN POSTE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DERNIERS JOURS POUR VOTER POUR LES CANDIDATS FSU AUX CAPN ET CAPA

Ces élections se tiennent à un moment de bouleversement considérable de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi LRU, l'intégration des IUFM, la refonte précipitée de la formation des enseignants et des concours, de recrutement font peser une menace d'éclatement du service public d'enseignement supérieur et des statuts des personnels. Voter pour les candidates et candidats FSU, première fédération syndicale de la fonction publique, pour créer les conditions d'une meilleure défense des personnels et du service public d'éducation.

Ces élections ont un double enjeu :

- garantir la défense individuelle de chaque collègue, quels que soient sa catégorie (agrégé, certifié, adjoint d'enseignement, PLP) et son lieu d'exercice (UFR, IUT, IUFM, Ecoles), dans un esprit de justice et de respect des règles de la fonction publique d'Etat,
- donner plus de poids pour faire aboutir l'ensemble des revendications solidaires portées par le SNES, le SNEP et le SNESUP en renforçant la représentativité des syndicats de la FSU.

Ce vote a **uniquement lieu par correspondance**, obligatoirement par voie postale, et doit être parvenu au rectorat de votre académie d'exercice **au plus tard le 2 décembre à 17 heures.**

JEUDI 27 NOVEMBRE :

NON au démantèlement du CNRS, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les universitaires refusent la mise en extinction programmée des grands organismes de recherche comme le CNRS. Ils dénoncent l'abandon d'une véritable politique de recrutement de chercheurs statutaires, le projet de contrat doctoral avec salaire « personnalisé », la mise en concurrence généralisée des équipes, la volonté de diminuer drastiquement le nombre d'unités mixtes de type UMR, l'incitation à multiplier les financements « sur projet » accordés par des agences comme l'ANR et ce au détriment des crédits récurrents.

En même temps, alourdissant les effets de la loi LRU, le gouvernement met en cause les métiers du supérieur. Pour les enseignants-chercheurs, il impose une modulation de service qui alourdira le service du plus grand nombre d'entre eux, en instaurant l'enseignement comme punition alors que le lien enseignement-recherche est consubstantiel à l'enseignement-supérieur. Pour les enseignants du premier et du second degrés, il veut décider, à marche forcée, une formation au rabais, alors que la qualification des futurs enseignants exige aujourd'hui une solide formation mêlant les dimensions académiques et professionnelles.

L'Assemblée Nationale vient de voter des suppressions de postes (1030 suppressions pour recherche et enseignement supérieur) au lieu de recrutements dans la Fonction Publique à la hauteur des besoins.

Cette politique gouvernementale se traduit par une mise en cause des libertés pédagogiques et scientifiques des personnels, par un pilotage accentué de la recherche et des formations, par le développement d'une recherche utilitariste directement rentable et par une augmentation du nombre de précaires.

Les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont montré leur opposition à cette politique sous de multiples formes (motions de CA, appels, puissantes manifestations du 20 novembre...). Il importe que, solidairement, enseignants-chercheurs et chercheurs continuent à faire front devant les projets gouvernementaux, fondés sur une méconnaissance navrante des conditions actuelles de la recherche, des besoins des équipes et des personnels, des réalités mêmes du travail intellectuel et de la vie scientifique.

Avec l'intersyndicale supérieur-recherche, le SNESUP appelle les personnels à une journée d'action le 27 novembre :

Paris : **blocage du CA du CNRS à 8h**, rue Michel-Ange (16^e)

manifestation à 11h au parcours symbolique depuis le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche jusqu'à... la morgue (Institut Médico-légal – Place Mazas)

En régions, manifestations et rassemblements prévus le matin devant les Délégations Générales du CNRS, les préfectures ou sur les grandes places à Bordeaux, Caen, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Strasbourg, Toulouse.

=====

Malgré le passage en force du ministère sur le décret statutaire, continuer à signer la pétition pour défendre : nos statuts, nos conditions de travail, d'accès aux congés de recherche, de carrière, de rémunération

www.recherche-enseignement-superieur.fr

Signature papier à envoyer par fax à l'adresse ci-dessous